

## COMMUNE DE BENY

### COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 09 MARS 2005 à 20 h 00

| NOMBRE DES MEMBRES             |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15                             | 15          | 14                                  |

L'an deux mille cinq et le **mercredi neuf mars à 20 heures**, le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : **03 mars 2005**

Date d'affichage : 03 mars 2005

**Présents :** Georges RODET – Jean-François NALLET – Geneviève GUILLON - Yves FAVIER – Françoise BILLOUD – Michèle DANANCIER – Elie BERARD – Joël CORNATON - Gilles DONGUY – Georges LAURENT – Ernest MARQUIS – Isabelle OVIGUE – Jean-Claude GONOD – Christophe HUMBERT.

**Absents :** Alexandre PROST

**Secrétaire :** Françoise BILLOUD

Le compte rendu de la réunion du 09 février 2005 est approuvé à l'unanimité.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2004 : AFFECTATION

#### COMMUNAL : M14

Considérant l'excédent de fonctionnement au 31.12.04 : + 165 576.96 €

Considérant le déficit d'investissement au 31.12.04 : - 46 699.97 €

|                                 |          |             |               |
|---------------------------------|----------|-------------|---------------|
| Les restes à réaliser sont en : | dépenses | 62 072.00   |               |
|                                 |          |             | ⊗ - 60 624.00 |
|                                 | recettes | 1 448.00    |               |
|                                 |          | -----       |               |
|                                 |          | - 60 624.00 |               |

Constatant le besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2004 : - 107 323.97 euros (46 699.97 + 60624.00)

#### ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :***

- D'affecter au besoin de financement au compte 1068 (recettes investissement) la somme de 107 323.97 €

- L'excédent de fonctionnement au budget primitif 2005 (R002) sera de : 58 252.99 € (165 576.96 – 107 323.97)

- Ligne 001 déficit reporté (dépenses d'investissement) : 46 699.97 € .

### **ASSAINISSEMENT : M49**

Considérant l'excédent de fonctionnement au 31/12/04 : 91 440.88 €

Considérant l'excédent d'investissement au 31/12/04 : 7 699.51 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

**DECIDE** de reporter au budget primitif 2005 :

L'excédent de fonctionnement au compte R002 de 91 440.88 €

L'excédent d'investissement au compte R001 de 7 699.51 €

### **COMPTES DE GESTION M14 + M49 DE L'ANNEE 2004**

Le Compte de gestion dressé par Mr DAUBORD, Trésorier, est approuvé à l'unanimité des conseillers présents et n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

### **SUBVENTIONS COMMUNALES 2005**

Le Conseil Municipal fixe et décide d'augmenter les subventions communales de 2.50 % sachant que la moyenne indice INSEE est de 2.65 %.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

**DECIDE** d'instaurer le versement d'une subvention aux associations suivantes :

- ADAPA pour un montant de 49 euros
- Ain Aide Service pour un montant de 49 euros
- Les Amis du Vélo pour un montant de 98 euros

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer les mandats correspondants

### **FOND SOLIDARITE LOGEMENT**

Le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général qui indique que la responsabilité du Fonds Solidarité lui est confiée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et sollicite une contribution volontaire à hauteur de 0.30 euros par habitant.

Il précise également que la CAF de l'Ain continue d'assurer la gestion comptable et financière du F.S.L.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

**DECIDE** de renouveler la participation au fond solidarité logement pour 2005.

**ACCEPTE** de verser la contribution fixée à 0.30 euros par habitant soit 188.10 euros pour la Commune.

### LES QUATRE TAXES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les quatre taxes, soit pour la taxe

|                       |          |
|-----------------------|----------|
| * d'habitation :      | 10.07 %, |
| * foncier bâti :      | 10.64 %, |
| * foncière non bâti : | 33.38 %, |
| * professionnelle :   | 8.64 %.  |

A noter que la Communauté de Communes du Canton de Coligny ne change pas ses taux sauf pour les ordures ménagères.

### CONTRAT D'ENTRETIEN – CHAUDIERE ECOLE

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint fait part au conseil municipal de la nécessité de souscrire un contrat d'entretien des appareils de chauffage de l'école. Il donne lecture de la proposition établie par l'entreprise CHANEL MAINTENANCE CHAUFFAGE à ETREZ (01340).

*Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint et délibéré, le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** les termes du contrat d'entretien des appareils de chauffage de l'école proposé par CHANEL MAINTENANCE CHAUFFAGE d'ETREZ 01340 pour une durée de un an renouvelable une fois.

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer le contrat et les documents s'y afférant.

### PLU/ ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

L'enquête publique a commencé le 01 mars 2005 et se terminera le 02 avril 2005. Le Commissaire enquêteur assurera quatre permanences durant cette enquête, les 1<sup>er</sup>, 12, 24 mars et le 02 avril de 9 h à 12 h.

### AVENANT A LA CONVENTION fixant les modalités du contrôle des installations d'assainissement autonome confié par la Commune au Conseil Général

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle au conseil municipal la délibération du 29 juin 2004 fixant les modalités du contrôle des installations d'assainissement autonome confié par la Commune au Conseil Général. Le Conseil Général propose un avenant à la convention « SATAA » ; son contenu est le suivant :

- 1 - Réalisation de la visite de contrôle 4 ans, au lieu de 5 ans, après la mise en service de l'installation ;
- 2 – Intervention du SATAA dans le cadre de « points noirs » de l'existant ;
- 3 – Paiement de 125 €, dans un délai de 6 mois après le dépôt de dossier

***Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint et délibéré, le Conseil Municipal :***

**ACCEPTE** l'avenant de la convention SATAA fixant les modalités du contrôle des installations d'assainissement autonome confié par la Commune au Conseil Général

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer la dite convention

**DECIDE** de répercuter le montant intégral du service demandé sur le pétitionnaire.

**QUESTIONS DIVERSES**

**1 – PETITE ENFANCE**

Le projet de mise en place du relais assistantes maternelles avance en collaboration avec la Communauté de Communes de Treffort en Revermont. La Commune de Saint Etienne du Bois poursuit son projet de réalisation d'une structure multi accueil.

**2 – ASSEMBLEE GENERALE DU RUGBY**

L'association s'est réunie en Assemblée générale le 26 février dernier et a dressé un bilan moral et financier satisfaisant. Le Président a adressé ses remerciements à la Commune pour sa participation au Téléthon.

La prochaine édition du Téléthon se déroulera le 03 décembre 2005

**3 – ASSEMBLEE GENERALE DE LA MAISON DES PAYS DE BRESSE**

Geneviève GUILLON donne le compte rendu de l'assemblée générale de la Maison des Pays de Bresse qui montre une association dynamique.

**4 – SYNDICAT D'ELECTRICITE DE LA HAUTE BRESSE**

Ernest MARQUIS donne le compte rendu de la réunion du 15 février 2005

**5 – SIVOS**

Gilles DONGUY donne le compte rendu de la réunion du 22 février 2005. Les délais d'aménagement des nouveaux locaux ainsi que ceux de la démolition de l'ancien bâtiment ont été respectés.

**6 – SIVOM**

Le compte administratif a été adopté lors de la séance du 09 février 2005. Les Communes ne verseront pas de contribution au titre de l'exercice 2005

**7 – LOCAL DE VOIRIE « Les Jacquets »**

Les branchements EDF sont en cours de réalisation et le devis de Mr PERRET Franck est accepté pour la pose d'un tableau électrique.

**8 – STADE**

Jean-Claude GONOD a réalisé une étude pour la réfection électrique du stade. Celle-ci sera chiffrée et présentée lors du prochain conseil municipal.

**10 – ECLAIRAGE PUBLIC**

Ernest MARQUIS a réalisé une étude sur l'éclairage public de la Commune qui doit être chiffrée par CEGELEC.